

Rapport de Communication sur le Progrès 2014



7 novembre 2014

1. Renouveau de l'engagement envers les 10 principes du Pacte Mondial

Dans un secteur mondialisé et sensible sur le plan de l'éthique, de l'environnement et de la santé humaine, Armor Lux a intégré le développement durable au cœur de sa stratégie. Cette démarche nous permet notamment d'améliorer de façon continue la qualité globale de nos produits et services tout en assumant nos engagements d'entreprise responsable vis-à-vis de nos parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, Etat et collectivités, associations et ONG...).

La politique de développement durable de l'entreprise est aujourd'hui structurée selon les lignes directrices de la **norme ISO 26000** avec l'ambition d'encourager et de valoriser des modes de gestion et de production conciliant droits de l'homme au travail, respect de la santé des utilisateurs et protection de l'environnement.

En 2011, les équipes d'AFNOR Certification ont reconnu, lors d'une évaluation AFAQ 26000, notre capacité à intégrer la responsabilité sociétale au cœur de nos activités et notre forte contribution aux objectifs du développement durable (niveau maturité).

Je renouvelle donc pour 2015 mon engagement dans le Pacte Mondial. Je m'attacherai à défendre au quotidien les dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies et à les faire partager à l'ensemble de nos salariés, fournisseurs et clients.



Jean-Guy LE FLOCH
Président

2. Politiques mises en place par l'entreprise pour respecter les principes du Pacte Mondial

2.1 Droits de l'homme :

- ▶ Principe n°1 : Protéger le droit international relatif aux droits de l'Homme
- ▶ Principe n°2 : Ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

2.1.1 Description des mesures pratiques :

Armor Lux respecte les conventions internationales en matière de Droits de l'Homme en France, pays dans lequel l'entreprise est implantée depuis 1938, et à l'étranger lorsqu'elle sous-traite des productions à des fournisseurs. Pour contrôler les sites de production de ses fournisseurs et sécuriser ses approvisionnements sur le plan de l'éthique, l'entreprise dispose depuis 2004 d'une démarche de responsabilité sociétale fondée sur :

- la sélection de fournisseurs sur la base de critères de responsabilité sociétale ;
- l'élaboration d'un protocole de revue de responsabilité sociétale basée sur :
 - > l'analyse de risques ;
 - > la conformité des sites de production par rapport à plusieurs catégories d'exigences et plus particulièrement la Charte RSE de l'entreprise, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la réglementation locale du pays de production.
- la mise en œuvre de ce protocole de responsabilité sociétale avec l'appui de PricewaterhouseCoopers (PwC) : questionnaires, cartographie, pilotage, audits téléphoniques, audits sur site ;
- la communication / restitution des évaluations sociétales des fournisseurs aux clients.

Depuis 2004, Armor Lux réalisé Près de 400 évaluations sociétales dans le monde entier avec l'appui d'un cabinet international indépendant PricewaterhouseCoopers (PwC).

L'entreprise est également engagée, depuis 2005, en faveur du coton équitable qui garantit aux producteurs défavorisés de vivre dignement de leur travail. Armor Lux est le premier distributeur français de produits labellisés Fairtrade / Max Havelaar (32% de parts de marché en 2013) et son action en Afrique de l'Ouest a d'ailleurs été reconnue par le PNUD en 2008 dans son rapport *Entreprendre au bénéfice de tous*.

Plus de 3,5 millions d'articles en coton biologique et équitable labellisés Fairtrade/Max Havelaar ont été commercialisés depuis 2005.

2.1.2 Résultats 2014 :

En 2014, Armor Lux a réalisé plus de 50 évaluations sociétales dans le monde et communiqué les résultats à ses clients.

2.1.3 Indicateurs de suivi et de performance

L'entreprise a créé des indicateurs pour mesurer la performance sociétale de ses fournisseurs. Ces indicateurs trimestriels sont suivis dans le cadre d'une revue développement durable organisée deux fois par an sous l'autorité du Directeur Général de l'entreprise.

Indicateurs	2011	2012	2013
Taux de fournisseurs audités RSE	40,5%	44%	44,2%
Poids des fournisseurs audités RSE sur le budget achat	45%	55,1%	49,7%
Note moyenne obtenue par les fournisseurs lors des audits/20	14,2	11,6	10,8
Taux de produits en coton biologique et équitable vendus	11,5%	14%	14%

2.2 Conditions de travail

- ▶ Principe n°3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- ▶ Principe n°4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- ▶ Principe n°5 : Abolir le travail des enfants
- ▶ Principe n°6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

2.2.1 Description des mesures pratiques :

Armor Lux respecte sur ses sites de production situés en France les conditions de travail applicables. L'entreprise a instauré un modèle social qui garantit à ses salariés :

- la sécurité et la santé au travail : évaluation et prévention des dangers et risques professionnels : Troubles Musculaux-Squelettiques (TMS), risques psycho-sociaux... ;
- la diversité et l'égalité des chances : l'entreprise est signataire de la charte de la diversité en 2009 et s'engage depuis en faveur de la diversité pour reconnaître la place des femmes dans son organisation, valoriser les seniors et recourir au secteur protégé et adapté : l'entreprise emploie 6 % de personnes handicapées ou en situation de handicap ;
- la stabilité et l'employabilité : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) pour adapter les emplois, les effectifs et les compétences à l'évolution de sa filière et de son modèle d'affaires ;
- l'amélioration continue des conditions de travail.

L'entreprise veille également au respect des droits fondamentaux du travail sur les sites de production de ses fournisseurs étrangers. Les droits fondamentaux du travail sont intégrés à la charte RSE de l'entreprise et au référentiel d'audit des fournisseurs. Ils sont évalués systématiquement lors des revues sociétales :

- l'âge minimum de travail (Convention OIT n°138 et 182) ;
- le travail forcé (Convention OIT n° 29, 105)
- non discrimination (Convention OIT n°100, 111, 35, 154)
- liberté d'association (Convention OIT n°87, 88).

2.2.2 Résultats 2013 :

Armor Lux a élaboré et diffusé en interne un livret de sécurité pour sensibiliser le personnel aux règles de sécurité applicables au sein de l'entreprise. Elle a également contribué à l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle en réservant plusieurs places de crèche pour ses salariés.

L'entreprise a également évalué 50 de ses fournisseurs sur la base d'un référentiel qui s'inspire de la norme SA8000 et qui intègre le respect des droits fondamentaux du travail. Armor Lux a confié à un cabinet international indépendant (PwC) l'organisation d'une formation pour ses collaborateurs sur les Droits fondamentaux et normes internationales du travail. Certains collaborateurs d'Armor Lux ont déjà eu l'occasion de suivre une formation d'auditeur qualifié SA8000.

Armor Lux a également procédé au recrutement de treize demandeurs d'emploi et créé une formation qualifiante d'opératrice de confection. Cette opération, réalisée en partenariat avec Pôle Emploi, OPCALIA et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère, repose sur quatre étapes :

- une formation de Préparation Opérationnelle à l'Emploi de trois mois ;
- un contrat de professionnalisation de douze mois ;
- le passage d'un Certificat de Qualification Professionnelle « Opératrice Multipostes en confection option Maille » ;
- l'embauche en contrat à durée indéterminée de quinze mécaniciennes de confection.

Armor Lux fait également appel à des partenaires de l'économie sociale et solidaire (ESS) :

- SEVEL SERVICES, Etablissement de Services d'Aide au Travail (ESAT) pour l'entretien de ses espaces verts ;
- ABI 29, chantier d'insertion, spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage des vêtements usagés ;
- EXTRAMUROS, entreprise d'insertion, spécialisée dans la conception et la réalisation d'objets d'image à partir de matériaux recyclés ;

2.2.3 Indicateurs de suivi et de performance

L'entreprise dispose également d'indicateurs pour mesurer sa performance sociale.

Indicateurs	2011	2012	2013
Taux de salariés handicapés dans les effectifs de l'entreprise	6%	6%	6%
Taux de fréquence*	16,95%	7,04	11,31
Taux de gravité	0,21%	0,04	0,42
Taux de féminisation des cadres	52,31%	52,29%	55,72%

* Le taux de fréquence d'Armor Lux est particulièrement faible par rapport à celui constaté dans le secteur textile/vêtements et à celui constaté au niveau national. En 2012, celui-ci était proche de celui constaté dans le secteur banques et assurances.

Armor Lux a également réalisé 50 évaluations sociétales dans le monde entier suivant un référentiel qui intègre les conventions fondamentales de l'OIT. Les pratiques sociétales d'Armor Lux ont été évaluées par les équipes d'AFNOR Certification selon la norme ISO 26000 en 2011, 2013 et le seront à nouveau en 2015.

2.3 Environnement

- ▶ Principe n°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- ▶ Principe n°8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- ▶ Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

2.3.1 Description des mesures pratiques

Armor Lux dispose d'un système de management de l'Environnement fondé sur les principes de la norme ISO 14001. La volonté de maîtriser l'impact de son activité sur l'environnement a conduit Armor Lux à mettre en place des actions dont les plus importantes sont décrites ci-après.

- L'évaluation de l'impact des activités sur l'effet de serre :

Armor Lux a réalisé un Bilan Carbone de ses sites de production et de logistique à Quimper (8764 Tonnes équivalent CO₂) avant de mettre en place un plan d'actions de réduction de ses émissions : approvisionnement en matières textiles moins émettrices en GES (coton biologique), sélection de filières de production regroupées par pays de production pour diminuer les distances de transport, sélection de partenaires transport engagés dans une démarche de leurs propres réductions.

- Gestion des produits en fin de vie :

Armor Lux participe à des groupes de travail organisés notamment par l'ONG Yamana et étudie de façon systématique la mise en place de filières de collecte, tri et valorisation des produits textiles en fin de vie majoritairement composés de coton pour répondre à la demande croissante de ses clients. Armor Lux est, depuis 2013, membre d'ECO TLC et associé au conseil dans le collège des industriels.

En 2014, Armor Lux s'est engagée dans un projet de valorisation de textiles en coton polyester usagés comme renforts de charges fibreuses destinées à l'industrie de la plasturgie. Ce projet Eco-charges réunit des partenaires aux savoir-faire complémentaires et notamment MAPEA, spécialisée dans la formulation de plastique et compoundage et PLATIGRAY, spécialisée dans la fabrication de pièces injectées.

- Utilisation de produits non polluants et / ou écologiques :

Armor Lux limite l'utilisation du peroxyde d'hydrogène en tant qu'agent de blanchiment, utilise des encres à base d'eau dans les procédés de sérigraphie des vêtements et remplace progressivement des sacs en plastique par des sacs fabriqués à partir de matières recyclées.

- Evaluation de la performance environnementale des fournisseurs :

Armor Lux a fait évoluer son référentiel RSE pour intégrer des critères liés au respect et à la protection de l'environnement. Ces critères sont adaptés en fonction des processus de fabrication des fournisseurs.

2.3.2 Résultats 2014

En 2014, le laboratoire d'analyses a réalisé plus de 10.000 tests physiques et chimiques. Il est accrédité par le COFRAC depuis 2011 selon la norme ISO17025. L'entreprise a également évalué 50 fournisseurs stratégiques sur des critères exclusivement environnementaux (émissions de GES, autres émissions dans l'air, gestion de l'eau, gestion des déchets, substances dangereuses).

Armor Lux a également mis en place cette année des filières de collecte, tri et recyclage de vêtements professionnels en fonction de la composition des articles (coton, coton/polyester, laine...) en s'appuyant sur des partenaires industriels français : Minot Recyclage Textile (coton, coton/polyester), Filatures du Parc (laine/acrylique).

Rappelons qu'Armor Lux a éco-conçu un produit pour un de ses clients : la Mairie de Paris. Pour proposer une veste en polyester recyclé/recyclable, l'entreprise a créé une filière composée de partenaires industriels européens pour les opérations suivantes :

- récupération de bouteilles en plastique et transformation en fil ;
- tissage de la matière en 100% polyester recyclé ;
- contre-collage de la matière en 100% polyester recyclé avec la membrane imperméable et respirante ;
- confection et distribution du vêtement.

5000 vestes ont été commandées par la Mairie de Paris, ce qui représente 7500 kg de tissu et 250.000 bouteilles de plastique de 1,5 L récupérées et recyclées.

Les fibres de polyester recyclé permettent d'économiser près de 2,29 kg équivalent CO₂ par tonne de fibre soit 700 kg de pétrole brut par tonne de fil. La part de coton biologique dans les achats de matières premières en coton biologique et équitable est de 74%.

L'entreprise a également créé un [indicateur qui lui permet de recenser les plaintes et les demandes liées à l'environnement](#). Cet indicateur est suivi dans le cadre d'une revue développement durable organisée deux fois par an sous l'autorité du Directeur Général de l'entreprise

En 2013, Armor Lux a mis en place un [Plan de Déplacement Entreprise](#) (PDE) et procédé à l'acquisition de deux véhicules électriques pour faciliter les transports des salariés entre les sites de production de l'entreprise à Quimper. L'entreprise a également créé cette année un [indicateur de consommation d'eau de teinturerie](#) (ICET), calculé de la façon suivante : (Consommation d'eau annuelle en L) / [(Tonnage annuel de tricots lavés x 1) + (Tonnage annuel de tricots blanchis x 2) + (Tonnage annuel de tricots teints x 3)].

Les pratiques environnementales d'Armor Lux ont été évaluées par les équipes d'AFNOR Certification selon la norme ISO 26000 en 2011, 2013 et le seront à nouveau en 2015.

2.3.3 Indicateurs de suivi et de performance

Indicateurs	2011	2012	2013
Nombre de plaintes extérieures enregistrées liées à l'environnement	1	1	1
Part du coton biologique et équitable dans les consommations de filés (matières premières)	8%	10%	6%
Indice de consommation d'eau de teinturerie (ICET)	95	87	80

2.4 Lutte contre la corruption

► **Principe n°10** : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vins.

2.4.1. Description des mesures pratiques

L'intégrité et la lutte contre la corruption font partie depuis 2004 des grands principes formalisés dans la charte de Responsabilité Sociétale de l'entreprise qui s'impose à tous :

- salariés ;
- fournisseurs ;
- sous-traitants ;
- prestataires.

Le principe 10 du Pacte Mondial fait également partie du référentiel d'évaluation sociétale de l'entreprise.

2.4.2. Résultats 2014

En 2014, 50 fournisseurs ont été évalués dans le monde entier. La lutte contre la corruption ne fait cependant pas partie des thèmes évalués lors des audits sur site qui sont fondés sur le contrôle de conformité.

Armor Lux réalise une analyse initiale de risques avant de confier une partie de ses productions à un fournisseur. Cette analyse est fondée sur :

- les réponses à un questionnaire de 80 questions couvrant l'ensemble des principes du Pacte Mondial et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- l'analyse d'audits sociétaux récents réalisés par des organismes spécialisés ;
- des critères et informations complémentaires : zone géographique, taille de l'entreprise et, depuis 2011, des éléments d'information sur la corruption comme [les rapports annuels publiés par Transparency International sur l'Indice de perception de la corruption dans le monde](#).

